

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

**OBJET : SEMISAP: aide à la construction de 39 logements locatifs sociaux
"Résidence Arceau" à Salon-de-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SEMISAP une subvention de 367 200 € destinée à accompagner la construction de 39 logements locatifs sociaux dont 2 logements PMR (personne à mobilité réduite) dénommée « Résidence Arceau » 546 Allées de Craponne à Salon-de-Provence, sur un coût prévisionnel TTC de 6 556 631 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 12 logements sur l'opération ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**